

VILLE DE HOMBOURG

Département de la Moselle – Arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle

Nombre des Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 20

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal Séance du 12 juillet 2023

Sous la présidence de M. Laurent MULLER, Maire.

Sont présents : M. PETRY – Mme BOUCHELIGA – M. TUMOLO – Mme STAUB – M. KARST – Mme BOJOLY – Mme FILIPPELLI – M. CHAMS-DINE – Mme STOLL – Mme THIL – M. KREVL – M. SCHMIDT – Mme TRENZ – Mme FARAONE – M. ZINS – M. LAACHIR – Mme SCHLICKLING – M. PAVLIC – M. FRIDERICH.

Absents excusés : Mme HILLEBRAND (qui a donné procuration de vote à Mme BOUCHELIGA) – M. DOME (qui a donné procuration de vote à M. TUMOLO) – M. KIEFFER (qui a donné procuration de vote à M. KARST) – Mme JAKUBIAK (qui a donné procuration de vote à M. PETRY) – M. ADELER – Mme RASALA – M. ZERKOUNE (qui a donné procuration de vote à M. PAVLIC) – Mme BRAUSCH (qui a donné procuration de vote à M. FRIDERICH) – M. WILHELM.

Point n°8 : Subventions à l'A.S.B.H. - Participation au fonctionnement et aux activités du Centre social la Chapelle au titre de l'année 2023

Monsieur KARST, rapporteur :

L'Association Sportive et Sociale du Bassin Houiller (A.S.B.H.) a transmis à la commune le budget prévisionnel de fonctionnement du Centre Social La Chapelle. Par ailleurs, pour mémoire, ce centre social est cofinancé par les Villes de Freyming-Merlebach et de Hombourg-Haut à hauteur de 50% chacune, après déduction des subventions. Il est aussi précisé que par délibération du 25 janvier 2023, la commune de Hombourg-Haut a dénoncé la convention tripartite et que celle-ci prend fin le 31 juillet 2023.

1. Au titre du fonctionnement

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 245 000 €, en hausse de 4 100 € par rapport à 2022.

Concernant les dépenses, la charge la plus importante concerne le personnel d'animation coordination, correspondant à 147 400 €. La prise en charge du personnel d'animation est fixée à 113 000 €, participation identique pour tous les centres sociaux gérés par l'A.S.B.H. Elle correspond à la somme de l'ensemble des salaires des directeurs ainsi que celui du personnel du siège au prorata du nombre de centres sociaux. Le coût du secrétariat est estimé à 43 650 €. Quant aux charges de fonctionnement du centre proprement dites, elles sont évaluées à 97 600 €. Les dépenses les plus importantes correspondent aux frais des agents de services (37 000 €), aux fluides (19 000 €) et au loyer des locaux (18 200 €).

Concernant les recettes, la participation des deux Villes est sollicitée à hauteur de 77 500 €, conformément à la convention tripartite du 19 novembre 2010, en précisant que celle-ci a été dénoncée par la commune de Hombourg-Haut et prendra fin le 31 juillet 2023. Il convient d'ajouter que la participation de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) est estimée à 70 700 €. Il faut également noter, en recettes, la contrepartie en charges supplémentaires de 18 200 € correspondant en dépenses au loyer du centre.

2. Au titre des activités du Centre Social la Chapelle

La participation des deux Villes est arrêtée à 51 000 €, en hausse de 1 400 € par rapport à 2022. La participation de la C.A.F. et des familles est estimée à 83 000 € et celle de l'État à 20 000 € pour le financement des activités.

Compte-tenu de ce qui précède, et après avis favorable des commissions « finances » et « affaires sociales », le conseil municipal autorise, à l'unanimité (ayant quitté la salle, Madame BOUCHELIGA et sa procuration n'ont pas pris part au vote), le versement à l'AS.B.H. d'une subvention de 45 200 € pour le fonctionnement 2023 du Centre Social Chapelle, et de 29 750 € pour le financement des activités (ces sommes étant versées conformément à la convention tripartite et proratisées sur 7/12^{ème}, la convention prenant fin le 31 juillet 2023).

Extrait certifié conforme,
publié et transmis pour contrôle de légalité.

Hombourg-Haut, le 13 juillet 2023

Le Maire,
Laurent MULLER



L. Muller

Centre Social + animation jeunes Chanelle

Depenses	pb 2023	pb au 31/07/23	Recettes	pb 2023	pb au 31/07/23
Achats			Ville de FM	77 500,00	45 216,66
Eau	1 500,00	875,00	Ville de HH	77 500,00	45 200,00
Electricité	4 500,00	2 625,00			
Combustible	13 000,00	7 583,33	Locations salles autres	1 100,00	641,67
Ft de bureau et autres	1 500,00	875,00			
Ft d'entretien et petit matériel	6 000,00	3 500,00			
Services extérieurs					
Loyer	18 200,00	10 616,67	Contrepartie charges suppl.	18 200,00	10 616,67
Lacations mobilières	2 050,00	1 195,83			
Redevance ordures ménagères	3 000,00	1 750,00			
Entretien maintenance	6 000,00	3 500,00			
Assurances	1 050,00	612,50			
Frais poste et télécom	2 300,00	1 341,67	CAF (Logistique)	11 740,00	6 848,33
Frais finan. et amortissements	1 500,00	875,00	CAF (Pilotage)	58 960,00	34 393,33
Charges de personnel					
Service	37 000,00	21 583,33			
Total charges communes	97 600,00	56 933,33			
Personnel d'animation coordination	99 750,00	58 187,50			
Secrétariat	43 650,00	25 462,50			
Gestion et divers (Fédération)	4 000,00	2 333,33			
Total animation coordination	147 400,00	85 983,33			
Totaux	245 000,00	142 916,67	Totaux	245 000,00	142 916,67
Achats			Ville de FM activités	51 000,00	29 750,00
Activités	36 000,00	21 000,00			
Services extérieurs			Ville de HH activités	51 000,00	29 750,00
Locations, Hébergement et entretien	45 000,00	26 250,00	Subventions autres	20 000,00	11 666,67
Déplacements et frais postaux	9 000,00	5 250,00			
Charges de personnel			Participations familles + CAF	58 000,00	33 833,33
Personnel d'animation	113 000,00	65 916,67	Complément C.T.G.	25 000,00	14 583,33
Gestion et divers (Fédération)	2 000,00	1 166,67			
Sous total	205 000,00	119 583,33	Totaux	205 000,00	119 583,33